

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 3 décembre 2021

ADOPTION DU
PROJET DE CONTRAT
DE RELANCE ET DE
TRANSITION
ECOLOGIQUE (CRTE)
DU GENEVOIS
FRANÇAIS

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Genevois à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

N° BU2021-23

Convocation du : 26 novembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoirs : 1

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER - M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES - Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT

- Délégués représentés :

M. Pierre-Jean CRASTES, donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY

- Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Philippe MONET

ADOPTION DU PROJET DE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DU GENEVOIS FRANCAIS

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier ministre en date du 20 novembre 2020 relative aux Contrats Territoriaux de relance et de transition Ecologique ;

Vu le protocole d'engagement du CRTE du Genevois français et de ses EPCI membres en date du 16 juillet 2021 ;

Vu la délibération CS 2021- 09 relative à l'adoption de la feuille de route politique du Pôle métropolitain pour le mandat 2020-2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5111-1 ;

Enjeux du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Dès 2018, le Gouvernement a souhaité se doter d'un outil permettant d'accompagner et de soutenir les dynamiques de transition écologique des territoires les plus avancés. La centaine de contrats de transition écologique (CTE) conclue entre l'Etat et les collectivités a contribué à l'émergence et à l'accélération de projets concrets au service du quotidien des habitants.

Le premier ministre a souhaité amplifier cette démarche à travers les Contrats de relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce contrat unique a vocation à mobiliser les acteurs d'un territoire autour d'un projet de relance écologique à court, moyen et long terme. Le projet est ainsi construit en réponse aux besoins du territoire et aux objectifs de politiques territorialisées de l'Etat. La transition écologique est un axe transversal, dans une approche intégrée de l'ensemble des politiques publiques.

Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront prises en compte.

Le CRTE est un contrat pluriannuel dont la contractualisation s'établit sur 6 ans. Il s'agit d'un contrat sur-mesure prenant en compte la réalité territoriale. Le projet de territoire constitue le socle de cette contractualisation.

Il s'agit d'un contrat évolutif et intégrateur :

- le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités
- les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE
- Les propositions d'actions peuvent évoluer dans le cadre de la mise en œuvre

CRTE du Genevois français : une structuration à double échelle

Dans le cadre de la formalisation du CRTE, le Genevois français possède des caractéristiques spécifiques. Le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français (8 intercommunalités de l'Ain et de la Haute-Savoie, 430 000 habitants), partie française du Grand Genève, est marqué par une très forte croissance démographique, la plus élevée de France métropolitaine, liée notamment à notre interdépendance franco-suisse et par une forte attractivité de notre territoire.

Depuis près de 20 ans, les besoins en équipements et services, les défis de la mobilité, les enjeux d'innovation et de création de valeur ajoutée ainsi que les impératifs de transition écologique amènent à déployer un programme d'investissements conséquent.

Ainsi la délimitation du périmètre du contrat portée à l'échelle du Pôle métropolitain a intégré ces dimensions particulières grâce une double échelle de contractualisation dans le cadre d'un bassin de vie transfrontalier.

Le CRTE du Genevois français est composé d'un document « chapeau » émis par le Pôle métropolitain faisant l'objet de cette délibération, ainsi que de 8 volets spécifiques aux EPCI. Ces documents sont articulés entre eux. Cette co-construction est inédite par son format contractuel : outre le cadre métropolitain, elle permet d'associer chaque EPCI à la déclinaison du contrat sur son territoire par un volet propre, constituant ainsi un CRTE à double niveau.

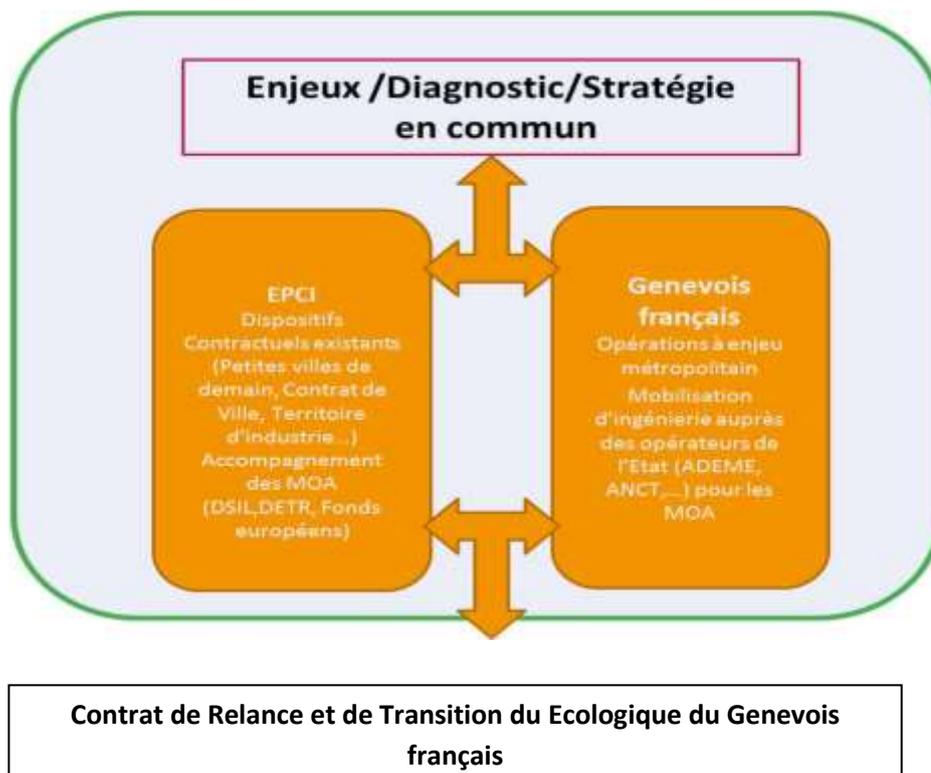
Cette structuration permettra d'augmenter la visibilité des plans d'actions articulés du Pôle métropolitain et de ses EPCI en prenant en compte les spécificités transfrontalières et les interactions nécessaires dans la mise en œuvre des projets.

Le document reprend les ambitions et orientations stratégiques du territoire et intègre un plan d'actions annualisé pour chaque partie prenante. Dans le cadre du Pôle métropolitain, le projet de territoire ainsi que les actions proposées au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique relèvent de la feuille de route politique adoptée lors du Comité Syndical du 26 mars 2021 dont le « fil rouge » est la transition écologique.

La proposition intègre seize fiches- actions issues de la feuille de route politique du Pôle métropolitain avec un enjeu structurant pour le territoire. Il comprend également le recensement des contractualisations existantes sur le bassin de vie transfrontalier.

Évolutif, le CRTE a vocation à s'adapter au projet de territoire et n'engage ni la collectivité, ni l'État. Les projets et actions inscrits au CRTE ne préfigurent pas l'accompagnement financier de l'État. Le CRTE contribue à donner une visibilité commune, une grille de lecture, entre le projet de territoire et les différents contrats et dispositifs contractuels mobilisés par l'Etat.

Par ailleurs, il est rappelé qu'aucun crédit propre n'est alloué au titre du CRTE 2020-2026 ou de son protocole d'engagement. Les financements émaneront des dispositifs existants ou des appels à projets éventuels. En ce sens, il est à distinguer du CPER 2021-2027 (contrat de plan Etat- Région).



Gouvernance et participation

Il est proposé de travailler une gouvernance s'appuyant sur des instances existantes au niveau du Pôle métropolitain (Bureau) et à l'échelle des intercommunalités (bureaux exécutifs ou conférences des maires). La coordination technique s'effectuera afin de faciliter une visibilité des projets et des dispositifs.

Aux différentes échelles (Grand Genève, Genevois français et EPCI), la dimension participative s'adossera aux démarches ou aux instances en cours de structuration : la démarche « Grand Genève en transition » qui vise à définir une trajectoire partagée en matière de Transition écologique ainsi que les conseils locaux de développement de chaque EPCI seront mobilisés. Les partenaires socio-économiques agissant sur le territoire seront également associés dans le cadre de cette gouvernance.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pôle métropolitain du Genevois français.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer ledit contrat et ses annexes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à accomplir toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/12/21

Publié ou notifié le 10/12/21

Le Président,
Christian DUPESSEY

